



# Informations pratiques

➤ Où envoyer les documents ? Où appeler ?

1<sup>er</sup> & 2<sup>e</sup> NIVEAU

Concerne les salariés et les retraités

## ➤ Affection Longue Durée

Protocole de soin (prise en charge par le régime obligatoire à 100%)

## ➤ Demande d'accord préalable

(certains examens, appareillages & actes de kiné, transports médicaux, orthodontie)

Attention aux délais de préavis !



Échelon Local du Service Médical (ELSM) de la  
**CPAM du lieu de résidence**  
(mentionner « bénéficiaire CAMIEG »)  
Liste des ELSM sur [www.camieg.fr](http://www.camieg.fr)

Nous vous recommandons d'envoyer vos demandes d'accord préalable en lettre recommandée afin de pouvoir prouver la date de votre envoi en cas de besoin

## ➤ Cures thermales



• **Avis préalable** si cure avec hospitalisation, à l'étranger ou dans deux lieux

• **Demande de prise en charge**



Camieg

## ➤ Feuilles de soin

## ➤ Affiliation (faite par l'employeur)

## ➤ Changement de situation familiale

## ➤ Modification de coordonnées



**CAMIEG**  
92011 Nanterre Cedex  
[www.camieg.fr](http://www.camieg.fr)  
Accueil assurés : 08 06 06 93 00  
(service gratuit + prix d'appel)